

# LES CONTINUA CREOLES, LINGUISTIQUES, ET LANGAGIERS

**Salikoko S. Mufwene**  
*Université de Chicago*

## 1. Préliminaires

Depuis que DeCamp (1971) nous a sensibilisés à la variation linguistique dans les communautés créoles, en l'occurrence celle de la Jamaïque, la notion de 'continuum' est généralement associée à celle de changement structurel. Ce dernier concerne plus particulièrement celui qui se produirait graduellement dans le basilecte et ceci au profit de l'acrolecte que de plus en plus de locuteurs tenteraient de parler. Le continuum serait ainsi le corollaire du mesolecte, qui représenterait la zone intermédiaire dans la migration massive des locuteurs à partir des structures basilectales aux structures acrolectales. Il représenterait aussi un mélange, dans des proportions variables, des structures basilectales et acrolectales, selon qu'un locuteur maîtrise assez, ou moins bien, la variété standard qu'il cible. Beaucoup de créolistes maintiennent cette position bien que selon Rickford (1990) la majorité des locuteurs dans les communautés créoles parlent des variétés mesolectales.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Pour ceux qui ne considèrent comme créoles que les variétés basilectales, l'observation de Rickford impliquerait qu'il y a très peu de locuteurs du créole dans ces communautés. En revanche, si on maintient, comme Mufwene (1987), que les basilectes ne sont que des hypothèses de linguistes, construites à partir de la totalité de tous les traits qui distinguent les locuteurs créoles des locuteurs acrolectaux là où l'acrolecte a évolué à partir de la même langue européenne, on pourrait supposer que tous les créoles sont mesolectaux. Mais si l'on maintient que les mesolectes représentent une évolution en cours dans la direction de l'acrolecte, à partir du basilecte disparu, les créoles ne feraient plus que partie de l'histoire dans les territoires dits créolophones.

Le continuum serait ainsi symptomatique de la mort des créoles,<sup>2</sup> dont la forme idéalisée serait basilectale, car il serait le produit de la « décréolisation » (identifiée comme « débasilectalisation » dans Mufwene 2001), processus par lequel le basilecte mourrait par l'érosion structurelle (ce que Bernabé 1989 et 1999 appelle « décréolisation qualitative ». Mais depuis (Rickford 1983) certains créolistes conçoivent aussi une « décréolisation quantitative » marquée par l'abandon du créole au profit de l'acrolecte au cours d'un processus social où, comme l'explique Bernabé (sous presse), de moins en moins d'enfants apprennent le vernaculaire de leurs parents, bien que le résultat finit par produire plus de locuteurs mesolectaux qu'acrolectaux.

Ces deux conceptions de la « décréolisation » sont censées produire la mort du créole soit par transformation soit par remplacement. C'est ainsi que DeCamp (1971) a aussi caractérisé le continuum de « post-créole », en supposant qu'il ferait partie de l'évolution sociolinguistique dont l'aboutissement serait une situation future dans laquelle les locuteurs ne parleraient plus que l'acrolecte et rien d'autre. Toujours selon lui, les mécanismes sociaux conduisant à ce résultat seraient, entre autres, la scolarisation et la mobilité socioéconomique devenue possible depuis l'abolition de l'esclavage. Cela permettrait aux anciens esclaves non seulement de parler comme leurs anciens maîtres,

---

<sup>2</sup> Voir Hazaël-Massieux (1999) au sujet de la mort des créoles, dans le contexte des langues en danger. Je réponds à sa perspective dans Mufwene (2005) dans plus ou moins le même sens que les thèses développées ci-dessous.

grâce à leurs interactions avec des locuteurs acrolectaux, mais aussi d'accéder à de meilleurs positions sociales, et donc d'améliorer leurs conditions de vie.<sup>3</sup>

Peu de chercheurs ont remarqué que DeCamp n'a produit aucune preuve historique soutenant sa thèse évolutive ; il a en effet tout simplement mis ensemble plusieurs variantes structurelles synchroniques qu'il a organisées selon un schéma implicationnel. Il a même oublié de prendre en compte le fait que la plupart des colons et engagés européens des colonies étaient des locuteurs de variétés langagières populaires, non acrolectales<sup>4</sup>. Comme le souligne Chaudenson (1979, 1992, 2001, 2003), c'est à ces variétés que les populations serviles qui ont développé les créoles ont été exposées. Les conditions de vie coloniales et post-coloniales ne les avaient pas éliminées. Beaucoup de colons européens pauvres et appartenant à la classe populaire n'avaient que ces variétés comme vernaculaires. Leurs descendants ont d'ailleurs continué à s'en servir dans leurs formes plus modernes.

---

<sup>3</sup> DeCamp a omis d'expliquer pourquoi, dans ces mêmes territoires créolophones, y compris la Jamaïque, beaucoup de descendants de colons et d'engagés européens, dont les ancêtres coloniaux n'étaient pas nécessairement des locuteurs de créole, ne parlent pas l'acrolecte. Il ne dit pas non plus si leurs variétés langagières, qu'on pourrait caractériser de mesolectale, ont aussi constitué une évolution en direction de l'acrolecte. La littérature scientifique suggère trop facilement, et abusivement, que les variétés langagières parlées par les Blancs sont toutes acrolectales, prétendant que ceux-ci parlent des variétés standard. Comme je l'observe dans Mufwene (1987), par rapport à l'anglais noir américain (que certains linguistes depuis Schuchardt 1914 prétendent être le produit de la décréolisation), il est tout à fait frappant que les Sudistes blancs, qui ont bénéficié des changements sociaux depuis plus longtemps que les Noirs, n'aient pas abandonné leur parler non standard en faveur de l'anglais standard.

<sup>4</sup> Ainsi, comme je l'explique dans Mufwene (2005) on ne devrait pas confondre la « langue de base », souvent identifiée incorrectement comme « langue lexificatrice » (comme si celle-ci n'avait contribué au créole que par son vocabulaire), avec la « variété acrolectale », qui n'est rien d'autre que le dialecte standard dans les communautés langagières non créoles. Ci-dessous je soulèverai encore la question de savoir si la variation linguistique dans ces communautés ne pourrait pas aussi être abordée du point de vue du modèle créole.

Nous savons aussi maintenant que la position de DeCamp (1971) était liée à l'idéologie de la pureté langagière, semblable à celle de pureté raciale, qui depuis le XIX<sup>e</sup> siècle traitait comme anormal ou non naturel tout ce qui était considéré mixte ou hybride (Mufwene 2004). Tout ceci a conduit à ce que DeGraff (2003) appelle le mythe de l'exceptionnalisme des créoles, selon lequel les créoles seraient des aberrations, produits d'évolutions linguistiques anormales associées au contact de populations et produisant des impuretés.

Bien que les créolistes aient toujours voulu valoriser les parlers créoles, ils restent malheureusement encore tributaires de l'idéologie linguistique du XIX<sup>e</sup> siècle en supposant que les langues auraient un état pur, que le 'vrai créole' ne serait que basilectal, et séparé de l'acrolecte, et que le mesolecte ne ne serait que le reflet d'une transition associée à la « décréolisation ». Le « continuum créole » ou « post-créole » serait ainsi une spécificité créole, voire même une anomalie évolutive, car il représenterait une transition vers un autre état pur. Etant donné que les vernaculaires créoles sont encore considérés comme des évolutions encore moins 'normales', on a ainsi rarement cherché à identifier des continua linguistiques dans des communautés non créoles. En effet, on a même supposé pendant des années que le continuum était une spécificité des communautés créolophones anglophones, car Ferguson (1959) avait identifié l'Haïti comme étant diglossique, donc apparemment sans continuum.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Le changement idéologique peut se voir maintenant dans ce que Bernabé (sous presse) appelle « diglossie homotopique » (contrairement à la seule « diglossie hétérotopique » reconnue par Ferguson) qui est typique de la Jamaïque et de son continuum créole.

C'est dans ce contexte que l'on peut comprendre les travaux de Bernabé (1999, sous presse), qui, dans son approche « écolinguistique », continue à associer le continuum à la théorie du « cycle de vie des créoles » proposée par Robert Hall (1962) et à l'inégalité des forces parmi les locuteurs. Cette dernière favoriserait cette évolution décréolisante ou « acrolectalisante » (si je peux me permettre ce néologisme), les créoles étant minorés, comme l'observe Hazaël-Massieux (1999). Ainsi donc, Bernabé va jusqu'à prétendre qu'« Aujourd'hui, pour un jeune écolier martiniquais ou guadeloupéen la langue française occupe le statut de langue maternelle tout comme le créole » (1999 : 182). Cette phase serait alors intermédiaire et transitionnelle, présageant d'une autre à venir où le créole ne sera plus parlé comme vernaculaire. Contrairement à ses observations dans Bernabé (1989), notre collègue prévoit ainsi une « monoglossie créole [qui] ne touche[rait] guère que la catégorie des locuteurs de plus de 65 ans ». La Martinique (et apparemment aussi la Guadeloupe) serait ainsi engagée dans un processus de « francisation linguistique ».<sup>6</sup>

Au regard de ce qui vient d'être dit, il est difficile de ne pas se poser les questions suivantes : le « bilinguisme » actuel français/créole est-il un phénomène nouveau ou ne représente-il qu'une phase où les Martiniquais et les Guadeloupéens deviennent de plus en plus compétents en français en raison d'un enseignement plus avancé de ce dernier à l'école ? Est-il vrai que les parents parlent de moins en moins créole à leurs enfants et

---

<sup>6</sup> Il pose aussi correctement la question du genre de français dont il est question, car celui-ci serait imbu d'influences substratiques créoles. Si on renonce à la théorie de décréolisation, on pourrait alors se demander aussi, je crois, s'il ne s'agit pas d'un changement normal des structures du créole, au fur et à mesure que ses fonctions ethnographiques augmentent dans les communautés langagières en question. Notons que la croissance d'une idéologie nationaliste dans la plupart de ces territoires s'accompagne d'une prise de conscience de plus en plus manifeste de l'identité créole et de la promotion de sa langue, ce qui implique son usage de plus en plus fréquent dans les domaines officiels et publics, [comme l'observe d'ailleurs Bernabé \(1989\)](#).

que l' « acquisition » de celui-ci ne se fait plus que « par l'intermédiaire de groupes de pairs » ? Si le créole ne se transmet plus qu'horizontalement, de qui les 'enfants transmetteurs' (surtout chez les enfants plus privilégiés économiquement) l'acquièrent-ils ? Le créole se transmettrait-il maintenant seulement comme un argot d'adolescents, sauf qu'il se maintient pendant le reste de la vie de ses locuteurs, alors que l'argot est souvent abandonné ou transformé plusieurs fois pendant la vie de ses locuteurs ? Si le créole est autant stigmatisé que l'argot dans les communautés langagières concernées, est-il plus en danger de disparition que celui-ci ? Ou bien la situation suggère-t-elle plutôt un « ordre d'acquisition » dans lequel l'acquisition du créole est légèrement retardée tout simplement parce qu'elle est bien assurée par beaucoup d'autres facteurs dans la société ? Parlant d' « acquisition », ne serait-il pas pertinent de revoir si celle-ci s'applique à une population de la même façon qu'elle s'applique à l'individu ?<sup>7</sup>

## **2. Population, acquisition de langue, et continuum linguistique**

J'adopte ici la perspective de la genèse des populations que j'ai développée dans Mufwene (2001, 2005), selon laquelle une langue, loin d'être un organisme, est plutôt interprétable comme une espèce, constituée d'idiolectes, ontogénétiquement différents les uns des autres (à des degrés différents) et qui se ressemblent (aussi à des degrés

---

<sup>7</sup> Dans son travail de maîtrise basé sur des observations non systématiques de terrain, mon étudiante Ashley Haywood remarque que les parents parlent souvent à leurs enfants en créole, bien qu'ils les découragent de répondre dans le même vernaculaire. Ils le font souvent quand ils deviennent passionnés ou quand ils parlent déjà avec un autre adulte en créole et préfèrent ne pas changer de code, ce qui est très courant. Elle observe aussi que l'usage du créole est encore vivace en milieu rural, où, selon Branglidor & Grabot (2001 : 37) vit un peu moins de la moitié de la population martiniquaise. Haywood a passé une année dans une famille en Martinique et est revenue plus tard, dans le contexte de sa maîtrise, passer deux mois dans la même famille, en juillet et août 2005, période pendant laquelle elle a interviewé certains d'entre eux ainsi que leurs parents et amis.

différents) à cause des influences qu'ils exercent les uns sur les autres. Cette même perspective s'applique également à la communauté des locuteurs, qui se comprennent non pas parce qu'ils utilisent exactement le même « système » mais plutôt, à force des habitudes développées au cours de leurs interactions, et grâce auxquelles ils ont développé des stratégies leur permettant d'interpréter correctement les énoncés les uns des autres (Mufwene 1989). Mais il y a aussi des moments où les locuteurs ne se comprennent pas, comme je l'explique ci-dessous.

Un autre point de départ de la position que je développe dans cet article est une observation que je reprends de Meillet (1929) et d'Hagège (1993) selon laquelle ce qui est traditionnellement identifié comme « acquisition de langue » est plutôt un processus de (re)construction (selon Mufwene 2001, semblable à la recombinaison génétique en biologie) pendant laquelle l'apprenant infère, à partir des énoncés des locuteurs avec lesquels il interagit, un « système » qui n'est pas forcément celui utilisé par ceux-ci. Il lui est seulement semblable en ce sens qu'il lui permet d'interpréter correctement, la plupart du temps leurs énoncés et parce que, à leur tour, les autres locuteurs (qui eux aussi infèrent un système à partir de ses propres productions langagières) peuvent aussi interpréter correctement, la plupart du temps, ses énoncés à lui. Ces accomplissements de part et d'autres constituent ce que les linguistes appellent la « communication » et c'est sur la base de ceux-ci qu'ils peuvent déterminer si des locuteurs parlent la même variété langagière.

Depuis le *Cours de linguistique générale* de Saussure (1916), les linguistes supposent, sans preuves irréfutables à mon avis, que les locuteurs communiquent entre

eux parce qu'ils partagent le même « système » linguistique. Ils ne se demandent pas si la notion même de 'système' est nécessaire.<sup>8</sup> Il faut cependant tenir compte autant des situations où la communication réussit que de celles où elle ne réussit pas, même entre locuteurs qui interagissent régulièrement, par exemple les membres d'une famille ou des amis.

Les raisons des échecs de communication ont à faire non seulement avec ce que Chomsky (1957) appelle « performance » mais aussi au fait qu'il n'y a aucune raison de supposer que les « idiolectes » de différents locuteurs (à interpréter tout simplement comme 'leurs façons individuels de parler', comparables à leurs façons individuelles de marcher, par exemple) sont identiques. Ils ne se développent pas de façon consciente, ne sont pas basés sur les mêmes énoncés, ni sur des interactions avec toujours les mêmes locuteurs, ni sur les mêmes sujets de conversation. Les idiolectes reflètent donc des histoires communicatives, forcément différentes, des locuteurs individuels et ainsi des habitudes qu'ils ont développées au cours de ces histoires pour communiquer des informations par des mécanismes vocaux. Il n'est nullement nécessaire que les locuteurs usent exactement de « systèmes » identiques pour échanger des informations avec succès.

---

<sup>8</sup> Je ne poursuivrai pas cette question ici, bien que l'on doive tenir compte du fait que les structures attribuées à des phénomènes tels que la culture et la langue sont présumés par le chercheur et n'existent pas nécessairement dans les objets de nos recherches. L'une des preuves à cela est qu'on peut souvent trouver des structures alternatives qui rendent également compte de la plupart des aspects de ces phénomènes. Mais, grâce à la théorie de la complexité, qui tend de plus en plus à remplacer la physique newtonienne aux règles régulières unilinéaires et rectilignes, on pourrait plutôt supposer, de façon plus réaliste, que les structures émergent à partir des régularités partielles que l'on observe. Les « systèmes » sont alors des objets construits par les chercheurs mais pas nécessairement la réalité elle-même. Dans une langue, un locuteur qui a développé sa compétence par l'apprentissage « sauvage » (sans enseignants ni livres, et grâce à ses interactions avec d'autres locuteurs) s'appuie, pour communiquer, beaucoup plus sur des habitudes développées partiellement que sur des « règles » linguistiques.



Tout ce qui est nécessaire est que chaque locuteur soit capable d'interpréter correctement la plupart des énoncés des autres, usant de stratégies qu'il a lui-même développées et qui lui paraissent les plus réussies.

C'est dans cette variation inter-idiolectale que commence le continuum langagier. Comme je l'explique dans Mufwene (2001, 2005), les idiolectes d'une langue maintiennent entre eux la relation de « ressemblances familiales » wittgensteiniennes. Ils sont tout autant semblables qu'ils diffèrent les uns des autres. Les regroupements de certaines variantes en des lectes hiérarchisés selon des critères sociaux, ne reflètent que des perspectives qui intéressent les créolistes depuis DeCamp (1971). Désormais les linguistes préfèrent les faire correspondre à une hiérarchie socio-économique, bien que cela ne soit pas la seule façon de les interpréter et que la corrélation entre les regroupements de lectes et de classes socioéconomiques ne soit pas parfaite non plus.

Comme le documentent clairement Lalla & D'Costa (1990), il y a, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, période probable de la plupart des créoles, des locuteurs issus de couches favorisées qui parlent des variétés plus ou moins basilectales, tout comme il y a des locuteurs au bas de l'échelle socioéconomique qui parlent des lectes proches de l'acrolecte. Les choses sont donc plus complexes que l'image qui nous en est souvent donnée dans la littérature, et sont liées à l'histoire sociale et interactive de chaque locuteur. On n'oubliera pas que le mesolecte, parlé par la très grande majorité de la population des territoires créolophones, manifeste le plus de variation inter-idiolectale. Les tentatives de classer les mesolectes selon le modèle implicationnel proposé par DeCamp (1971), à partir de données synchroniques artificielles et bien choisies, n'ont

jamais pu confirmer l'hypothèse de celui-ci. Par exemple, Romaine (1982) et Winford (1990) soulèvent des questions pertinentes sur les espaces vides dans les grilles que Bickerton (1973) a développées pour démontrer une soi-disante corrélation entre le continuum et la décréolisation dans le créole anglais de Guyana.

De surcroît, il est peu probable qu'il y ait eu une évolution débasilectalisante (ce que Bernabé, sous presse, appelle « décréolisation qualitative ») dans l'histoire des créoles antillais (Mufwene 1994).<sup>9</sup> L'histoire socioéconomique des territoires créolophones s'accorde plus avec la thèse de l'évolution basilectalisante proposée par Chaudenson (1979, 1992, 2001, 2003) et Mufwene (1996, 2001, 2005). Quoi qu'il en soit, l'étude documentaire de Lalla & D'Costa (1990) sur l'évolution du créole jamaïcain depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle confirme la position d'Alleyne (1980), selon laquelle les continua linguistiques, sociaux (au sein des territoires spécifiques), et géographiques (entre territoires créolophones) datent des tout débuts des langues créoles, bien qu'elle infirme la corrélation du continuum social avec la stratification sociale dans les plantations. Winford (1997) tire plus ou moins la même conclusion au sujet de l'espace créolophone du Guyana, observant que dès le début de la colonisation de ce territoire par les Anglais, en 1740, des variétés créoles importées de l'extérieur se sont retrouvés en compétition et coexistent désormais naturellement avec la variété acrolectale locale.

---

<sup>9</sup> La seule exception documentée jusqu'à présent pourrait être l'histoire du créole de la Barbade, qui, selon Rickford & Handler (1994), aurait perdu un basilecte semblable à celui de la Jamaïque. Ledit basilecte aurait été documenté au XIX<sup>e</sup> siècle. Il aurait pu disparaître par « décréolisation quantitative », car, étant donné une histoire où la disproportion entre populations européenne et africaine était de loin moins forte qu'ailleurs pendant la phase des plantations, la proportion des locuteurs des variétés basilectales aurait été très faible.

L'existence du continuum créole dès le début des sociétés de plantation n'a jamais été exclue par Chaudenson et Mufwene. Au contraire, ils arguent aussi que les basilectes tels qu'on les connaît aujourd'hui sont des développements tardifs rendus possibles par l'importation toujours grandissante d'esclaves bossales, par un accroissement de leur présence aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Ajouté à cela le fait qu'ils apprennent de moins en moins la langue coloniale auprès des esclaves créoles (dont beaucoup parlent des variétés considérées aujourd'hui comme mesolectales) mais auprès d'autres bossales acclimatés parce que venus plus tôt. Mufwene (1994) montre aussi, dans le contexte du gullah, en Caroline du Sud et en Georgie (deux Etats des Etats-Unis), que cette évolution basilectalisante semble avoir continué jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Cette position s'accorde aussi avec l'hypothèse de Labov & Harris (1986) et Bailey & Maynor (1987, et plusieurs études de Bailey avec d'autres collègues), selon laquelle l'anglais noir américain se distingue davantage de l'anglais des Blancs américains de classe populaire (surtout l'anglais du sud) par divergence, une notion correspondant à peu près à celle de 'basilectalisation'.

Une question difficile de ne pas prendre en compte, si l'on maintient qu'il y a tout de même une « décréolisation qualitative » qui s'est produite surtout au cours du XX<sup>e</sup> siècle est la suivante : les locuteurs acrolectaux ont-ils toujours appris correctement le créole, si celui-ci est incorrectement idéalisé comme basilectal ? C'est en essayant de répondre à cette question que Prudent (1981) a proposé la notion d' « interlecte ». Semblable à celui de « mesolecte », associé à la « décréolisation », le concept d' « interlecte » s'applique aux énoncés mélangés d'éléments basilectaux et acrolectaux produits particulièrement

par des locuteurs acrolectaux. (Voir aussi Valdman 1991 pour une réflexion comparable sur Haïti.) Si ce que Prudent observe peut être décrit comme « francisation du créole », on pourrait aussi considérer dans ce contexte la « créolisation [courante] du français » à laquelle Bernabé (1999) fait allusion. Comme je le souligne dans Mufwene (1994), l'un des problèmes avec l'hypothèse de « décréolisation qualitative » est que, sans si on ne connaît pas l'histoire appropriée de la communauté linguistique en question, elle ne permet pas de distinguer les énoncés des locuteurs basilectaux qui ciblent l'acrolecte de ceux des locuteurs acrolectaux qui tentent de parler le basilecte. Et si l'on suppose, comme le suggère l'histoire des territoires créolophones, que le créole a toujours existé comme continuum de lectes, on peut dire que l'hypothèse de la décréolisation ne pourrait pas faire une distinction claire entre les cas de la créolisation de l'acrolecte et ceux de l'« acrolectalisation » du créole, bien que je commette ici l'erreur de suggérer moi aussi que tout ce qui est identifié comme français ou anglais dans ces contextes est nécessairement acrolectal. Tel n'est pas le cas du tout.

Il est très probable que les deux mouvements, « acrolectalisation » et « basilectalisation », co-existent dans les communautés créoles, comme dans toute autre communauté linguistique où des locuteurs produisent des approximations des lectes des autres, bien qu'il y ait évidemment quelques locuteurs qui apprennent parfaitement le lecte de l'autre. La réalité serait peut-être alors celle de communautés dont les proportions de locuteurs acrolectaux, basilectaux, et mesolectaux fluctuent tout le temps, sans qu'on doive craindre que le basilecte disparaisse de la scène. On doit même se demander s'il est justifié de penser qu'il n'y a que le basilecte qui est menacé dans de

telles situations. Selon mes observations en Jamaïque, le basilecte ‘recrute’ de plus en plus de locuteurs et, selon Pollard (2000), il y a même une nouvelle variété basilectale qui diverge du basilecte traditionnel sans pourtant le remplacer : le « dreadtalk » des rastafariens. Plutôt que de spéculer sur une éventuelle menace qui planerait sur l’avenir de l’acrolecte en Jamaïque, on aurait tout intérêt à chercher les facteurs écologiques favorisant ce type d’évolution.

Il est alors évident que les réflexions sur la décréolisation, ou tout simplement l’évolution linguistique, en Martinique et en Guadeloupe depuis les débuts du créole devraient s’intéresser à toutes ces questions. La recherche à venir devrait nous fournir de nombreuses informations utiles à ce sujet.

### **3. Quelques autres réflexions sur le continuum**

Les discussions sur le continuum ont le plus souvent porté jusqu’à ce jour, sur les communautés où le créole et l’acrolecte ont évolué à partir des variétés de la même langue, peut-être au même moment, et certainement sur le même territoire. Des recherches fort intéressantes depuis les années 1990 montrent que les choses ne sont pas aussi simples. Singler (1997) suggère au sujet de l’anglais des rapatriés libériens (« Liberian Settler English », dont les origines américaines remontent au début du XIX<sup>e</sup> siècle) que, contrairement au modèle inspiré par DeCamp (1971) sur la Jamaïque, son basilecte ne se situerait pas au bas de l’échelle.<sup>10</sup> Etant ciblé par des locuteurs des langues indigènes libériennes (par exemple, le mende) et du Kru Pidgin English, il manifeste,

---

<sup>10</sup> Ses observations s’appliquent probablement aussi au créole de la Sierra Léone, dont les origines sont de la Jamaïque, avec des influences de l’Amérique du Nord.

chez différents locuteurs, des influences substratiques variables, ce qui produit de nouveaux lectes qui n'évoluent pas du tout dans la direction de l'acrolecte local. Si le basilecte ne doit être défini que par rapport à la genèse du créole et indépendamment de la population qui le parle à présent et/ou du territoire de son usage, on voit alors ici un basilecte qui se situe entre l'acrolecte et les langues indigènes de la région. S'il y a une stratification « decampienne » qui en émerge, elle correspond tout simplement au fait que dans les anciennes colonies européennes d'Afrique les langues indigènes ont toujours été dotées d'un statut ethnographique inférieur à toute autre variété langagière ayant un lien avec l'Europe, y compris des langues véhiculaires d'origine indigène exploitées et/ou répandues par les colonisateurs. D'autre part, notons que les vernaculaires indigènes ne sont pas classés ethnographiquement entre eux. En partant de la représentation que donne Singler (1997) de ce continuum libérien, les divergences produites par les influences de ces vernaculaires par rapport au basilecte intermédiaire doivent s'organiser sur le modèle d'un faisceau plutôt que sur celui unilinéaire traditionnel.

Devons-nous alors supposer un continuum semblable à celui du Libéria dans le cas des approximations du créole guyanais chez les immigrants récents qui rejoignent la classe populaire, y compris les Surinamiens locuteurs de créoles à base plutôt anglaise (avec des éléments portugais et hollandais) ? Ou encore, comment faut-il représenter le continuum à l'île Maurice, où le créole coexiste avec deux acrolectes, le français et l'anglais, et aussi avec des langues ethniques, notamment des langues indiennes et chinoises ? Faut-il définir le basilecte ici sur le modèle proposé par Singler ou autrement ? Serait-il alors plus adéquat de partir d'une perspective qui, au lieu de définir

le basilecte par rapport à l'acrolecte, situe, inversement, toutes les autres variétés par rapport au basilecte, censé être le « créole pur » ?<sup>11</sup>

A ces considérations peuvent s'ajouter les observations de Mufwene (1997) sur le continuum dans les espaces ethnographiques où sont parlés le kituba et le lingala. Servant aussi de langues véhiculaires, ils contiennent des variations qui évoquent la situation de l'anglais des rapatriés du Libéria. Les lexiques, les aspects phonologiques, et quelques structures grammaticales varient selon les langues ethniques dominantes de la région. Bien qu'on puisse rendre compte de cette situation en invoquant une « dialectalisation » régionale de la langue, on doit aussi tenir compte des locuteurs non natifs qui continuent à introduire des éléments nouveaux qui ne sont pas forcément rejetés comme xenolectaux. De plus, il faut aussi tenir compte d'un autre fait important dans les anciennes colonies d'Afrique : alors qu'il est stigmatisant d'introduire des éléments des langues indigènes dans les énoncés en langue européenne, l'inverse, c'est-à-dire l'influence européenne (à l'exception de la prosodie) sur la langue indigène, est généralement acceptable. Elle est le signe (distinctif dirait Bourdieu), d'une scolarisation poussée et celui d'avoir ainsi atteint un niveau social où la langue européenne est dominante. On peut donc reconnaître des structures non bantu dans le kituba et le lingala des scolarisés. Comme nous le montrent des études sur l'alternance codique, il n'est pas rare d'entendre des énoncés censés être en kituba ou en lingala dont plus de la moitié des

---

<sup>11</sup> Je ne suggère pas ceci pour souscrire à l'idéologie des « langues pures » qui seraient « salies » or « corrompues », pour ainsi dire, par des influences étrangères. Je reprends seulement ma position depuis Mufwene (1987), selon laquelle le basilecte n'est parlé par personne et n'est qu'un modèle théorique pour situer les lectures des locuteurs sur le continuum qui est projeté jusqu'à l'acrolecte, selon la conception traditionnelle du continuum créole.

mots peuvent être français et/ou anglais, surtout quand la communication a lieu entre personnes scolarisées. On pourrait ainsi dire que l'identité langagière se définit idéologiquement.

Bien que toutes ces considérations nous invitent à repenser la représentation du continuum linguistique, il paraît aussi utile de nous demander si, dans les contextes multilingues, on ne devrait pas aussi parler de « continuum langagier ». Dans un espace social de communication donné, il est clair qu'on peut distinguer les différentes langues qui coexistent, de la même façon qu'on peut distinguer les différents lectes. Si les langues sont génétiquement apparentées, il peut y avoir aussi des ressemblances typologiques, au-delà des items lexicaux et des « systèmes » sémantiques qu'elles partagent, qui rend leur coexistence plus proche de celle des lectes dans les communautés créolophones. Ce que la recherche sur l'alternance codique rend plus évident est qu'il n'est pas du tout rare que dans le même discours les langues en question soient mélangées à des degrés différents, selon les locuteurs, que l'identification d'un énoncé comme appartenant à une langue ou une autre ne relève que de l'idéologie ou l'intention du locuteur. Dans ce cas, les frontières langagières dégagées peuvent être plus réelles pour les idéologues et les linguistes que pour les locuteurs eux-mêmes. Dans beaucoup de cas, il ne serait même pas nécessaire de chercher à définir un basilecte.

Ces questions nous ramènent, en amont, à nous demander quelle est l'importance théorique ou pratique de la notion de « basilecte » si non que de faciliter une analyse. Nous faut-il en conséquence continuer à souscrire à l'idéologie de la « langue pure », ou pourrions-nous tirer davantage profit des faits diachroniques et sociaux des communautés



créolophones qui tous attestent du caractère normal du continuum linguistique et/ou langagier, se manifestant de façon variable dans différentes communautés linguistiques ?

#### **4. Conclusions**

Il ne me paraît pas possible de tirer des conclusions générales qui soient différentes de celles de la fin de la section précédente. Il est regrettable que les chercheurs sur les créoles français ne se soient pas intéressés plus tôt au « continuum créole ». Il est évident que la description des situations dans les territoires créolophones anglais des Caraïbes n'a pas épuisé toutes les possibilités concevables. Les études de Jean Bernabé nous donnent l'occasion de réfléchir davantage sur le sujet, et de surcroît, dans une perspective écolinguistique. J'ai essayé dans cet article de situer les locuteurs individuels au centre de cette réflexion et de rendre plus évidente la variation dans les écologies ethnographiques des différents territoires. J'ose espérer que le lecteur prendra sérieusement en compte les considérations théoriques pourvues dans la section 2.

#### **Références**

- ALLEYNE, Mervyn C. 1980. *Comparative Afro-American*. Ann Arbor : Karoma.
- BAILEY, Guy & Natalie MAYNOR. 1987. Decreolization? *Language in Society* 16.449-473.
- BERNABE, Jean. 1989. Réflexions pour une glottopolitique des aires concernées par le créole : approche du cas guyanais. In *La créolité, la guyanité. Les exposés-débats du CRESTIG 2*, 29-41. Cayenne : Réseau Guyanais de Culture Scientifique, Technique et Industrielle.

- BERNABE, Jean. 1999. Ecolinguistique et politique des langues : Le cas des aires créoles. In *Impérialismes linguistiques : hier et aujourd'hui*. Actes du Colloque Franco-Japonais de Tolyo, 21-23 novembre 1999. Paris : Inalco/Edisud.
- BERNABE, Jean. sous presse. Elements d'écologie appliqués à la situation marinaise. Colloque de Linguistique Fonctionnelle.
- BICKERTON, Derek. 1973. The nature of a creole continuum. *Language* 49. 640-69.
- BRANGLIDOR, Simone & Christian GRABOT. 2001. *La Martinique*. Rennes : Editions Ouest-France.
- CHAUDENSON, Robert. 1979. *Les créoles français*. Paris: Fernand Nathan.
- CHAUDENSON, Robert. 1992. *Des îles, des hommes, des langues: essais sur la créolisation linguistique et culturelle*. Paris: L'Harmattan.
- CHAUDENSON, Robert. 2001. *Creolization of language and culture*. Londres: Routledge.
- CHAUDENSON, Robert. 2003. *La créolisation: théorie, applications, implications*. Paris: L'Harmattan.
- CHOMSKY, Noam. 1957. *Syntactic structures*. Londres : Mouton, Collection *Janua Linguarum*.
- DECAMP, David. 1971. Toward a generative analysis of a post-creole speech continuum. In *Pidginization and creolization of language*, dir. par Dell Hymes, 349-70. Cambridge: Cambridge University Press.
- DEGRAFF, Michel. 2003. Against creole exceptionalism. Discussion note. *Language* 79.391-410.
- FERGUSON, Charles. 1959. Diglossia. *Word* 15.325-340.

- HAGÈGE, Claude. 1993. *The language builder: An essay on the human signature in linguistic morphogenesis*. Amsterdam: John Benjamins.
- HALL, Robert A., Jr. 1962. The life-cycle of pidgin languages. *Lingua* 11.151-156.
- HAYWOOD, Ashley. 2006. "A way for all those intellectuals to make themselves feel better": An analysis of the Creole question in Martinique. Thèse de BA, Université de Chicago.
- HAZAËL-MASSIEUX, Marie-Christine. 1999. *Les créoles : l'indispensable survie*. Paris : Editions Ententes.
- LABOV, William & Wendell A. HARRIS. 1986. De facto segregation of Black and White vernaculars. In *Diversity and diachrony*, dir. par David Sankoff, 1-24. Amsterdam: John Benjamins.
- LALLA, Barbara & Jean D' COSTA. 1990. *Language in exile: Three hundred years of Jamaican Creole*. Tuscaloosa, AL: University of Alabama Press.
- MEILLET, Antoine. 1929. Le développement des langues. In *Continu et discontinu*, 119ff. Paris: Bloud & Gay. Réimprimé dans Meillet 1951:71-83.
- MUFWENE, Salikoko S. 1987. Compte rendu de *Language variety in the South : Perspectives in black and white*, dir. par Michael Montgomery & Guy Bailey. *Journal of Pidgin and Creole Languages* 2.93-110.
- MUFWENE, Salikoko S. 1989. Equivocal structures in some Gullah complex sentences. *American Speech* 64.304-26.

- MUFWENE, Salikoko S. 1994. On decreolization: The case of Gullah. In *Language and the social construction of identity in creole situations*, dir. par Marcyliena Morgan, 63-99. Los Angeles: Center for Afro-American Studies.
- MUFWENE, Salikoko S. 1996. The Founder Principle in creole genesis. *Diachronica* 13.83-134.
- MUFWENE, Salikoko S. 1997. Kituba. In *Contact languages : A wider perspective*, dir. par Sarah G. Thomason, 173-208. Amsterdam : John Benjamins.
- MUFWENE, Salikoko S. 2001. *The ecology of language evolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- MUFWENE, Salikoko S. 2005. *Créoles, écologie sociale, evolution linguistique*. Paris : L'Harmattan
- MUFWENE, Salikoko S. Mufwene. 2004. Race, racialism, and the study of language evolution in America. Communication faite à la conference *Language Variety in the South III*, Tuscaloosa: Université d'Alabama.
- POLLARD, Velma. 2000. *Dread Talk: The language of Rastafari*. Mona, Jamaica: The University of the West Indies Press.
- PRUDENT, Lambert-Felix. 1981. Diglossie et interlecte. *Langages* 61.13-38.

- RICKFORD, John R. 1983. What happens in decreolization. In *Pidginization and creolization as language acquisition*, dir. par Roger Andersen, 298-319. Rowley : Newbury House.
- RICKFORD, John R. 1990. Number delimitation in Gullah: A response to Mufwene. *American Speech* 65: 148-63.
- RICKFORD, John R. & Jerome S. Handler. 1994. Textual Evidence of the Nature of Early Barbadian Speech. *Journal of Pidgin and Creole Languages* 9.221-255.
- ROMAINE, Suzanne. 1982. *Socio-historical linguistics: Its status and methodology*. Cambridge: Cambridge University Press.
- SAUSSURE, Ferdinand de. 1916. *Cours de linguistique générale*, dir. par Charles Bally & Albert Sechehaye en collaboration avec Albert Riedlienger. Paris: Payot.
- SCHUCHARDT, Hugo. 1914. *Die Sprache der Saramakkaneger in Surinam*. Amsterdam: Johannes Muller.
- SINGLER, John V. 1997. The configuration of Liberia's Englishes. *World Englishes* 16.205-231.
- VALDMAN, Albert. 1991. Decreolization or language contact in Haiti. In *Development and structures of creole languages: Essays in honor of Derek Bickerton*, dir. par Francis Byrne & Thom Huebner, 75-88. Amsterdam: John Benjamins.
- WINFORD, Donald. 1990. The copula variability, accountability and the concept of "polylectal" grammars. *Journal of Pidgin and Creole Languages* 5.223-52.
- WINFORD, Donald. 1997. Re-examining Caribbean English creole continua. *World Englishes* 16.233-279.